

**AURACIO**

**Réseau régional**

**AUvergne Rhônes Alpes**

**des Conseillers Internes**

**en Organisation**

# Ordre du jour

**9h30 : Accueil institutionnel / Petit déjeuner**

**9h45 : Brise-glace, animé par Sophie Lesrel : Faisons connaissance et Vie du réseau**

**10h45 : Retour d'expériences sur la mutualisation des services entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, par Cédric Guittard et Flora Philippe**

**12h15 : Déjeuner Ferdinand**

**14h : Séances de co-développement, en 2 sous-groupes, animées par Sophie Lesrel et Claudine Melennec**

**15h30 : Présentation d'outils, par Claudine Melennec**

- **Kalliance : un jeu de diagnostic d'équipe : <http://www.kalliance.fr/>**
- **Méthode des couleurs AEC Disc : <http://www.arcencielrh.com/>**

**16H : clôture de séance**

+

# Retour d'expérience

# La Mutualisation

date



+  
clermont  
auvergne  
métropole

# Ordre du jour

**10h45-11h : Présentation du contexte**

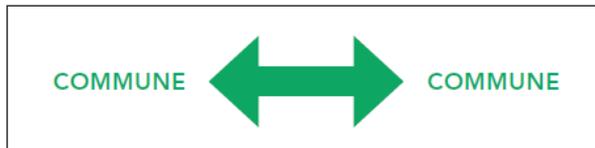
**11h-11h30 : Problématique des services communs**

**11h30-12h : Table ronde « ReTex Mutualisation »**

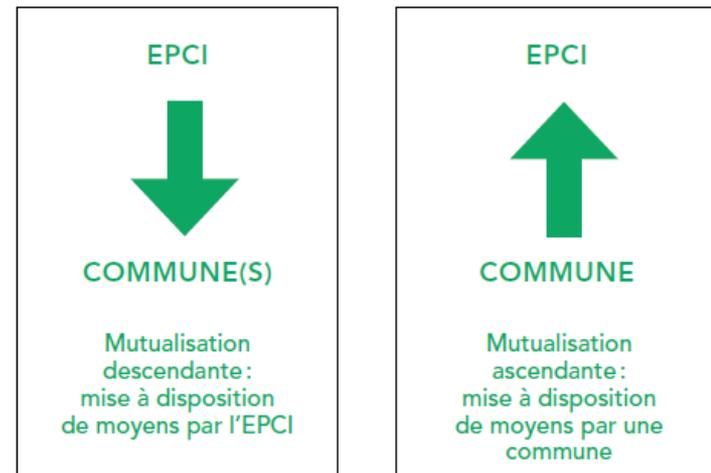
- Aucune définition, mais un cadre juridique pour chaque forme de mutualisation dans le code général des collectivités territoriales,
- Définition : « Mise en commun de **moyens** entre différentes structures »,
- Levier de modernisation de l'organisation,

- Terminologie :

## MUTUALISATION HORIZONTALE



## MUTUALISATION VERTICALE



Forme intégrée : le SERVICE COMMUN par fusion des services

## Principes fondateurs de la Mutualisation

⇒ La mutualisation des services entre la Métropole et les communes est fondée sur **le volontariat de ces dernières**,

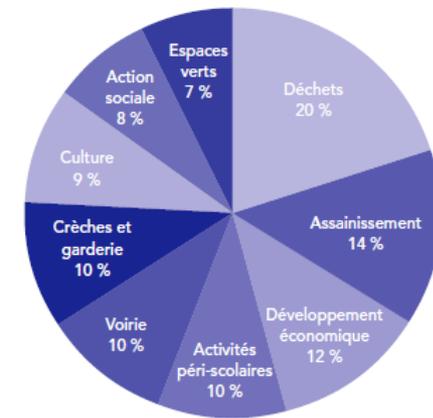
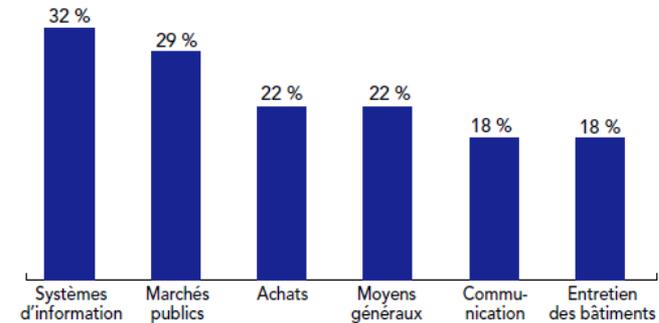
⇒ **Une démarche participative** avec les services des 21 communes en amont de l'adoption du schéma de mutualisation,

⇒ **Un dialogue social nourri** organisé afin d'informer les organisations syndicales à chaque étape importante du projet,

⇒ **Des conventions** prévoyant la constitution des services communs soumises à l'approbation des assemblées délibérantes métropolitaines et communales, après avis des comités techniques compétents,

⇒ **Transparence financière**: les coûts de fonctionnement des services communs sont imputés sur les attributions de compensation,

*Données nationales*



## **Dimension RH : la double autorité fonctionnelle et hiérarchique**

Quelque soit la forme de mutualisation, les agents restent rattachés à leur employeur (poste, conditions de rémunération...) et soumis à l'autorité hiérarchique du Maire ou du Président.

La relation fonctionnelle est en revanche organisée avec le Président de Clermont Auvergne Métropole (dans le cas d'une mutualisation ascendante) ou avec le Maire (dans le cas d'une mutualisation descendante) pour la mise en œuvre de la mission, objet de la mutualisation.

## **Dimension financière**

Dans les cas des mises à disposition de services , les frais engagés par la Métropole ou par les communes font l'objet de remboursements entre les co-contractants.

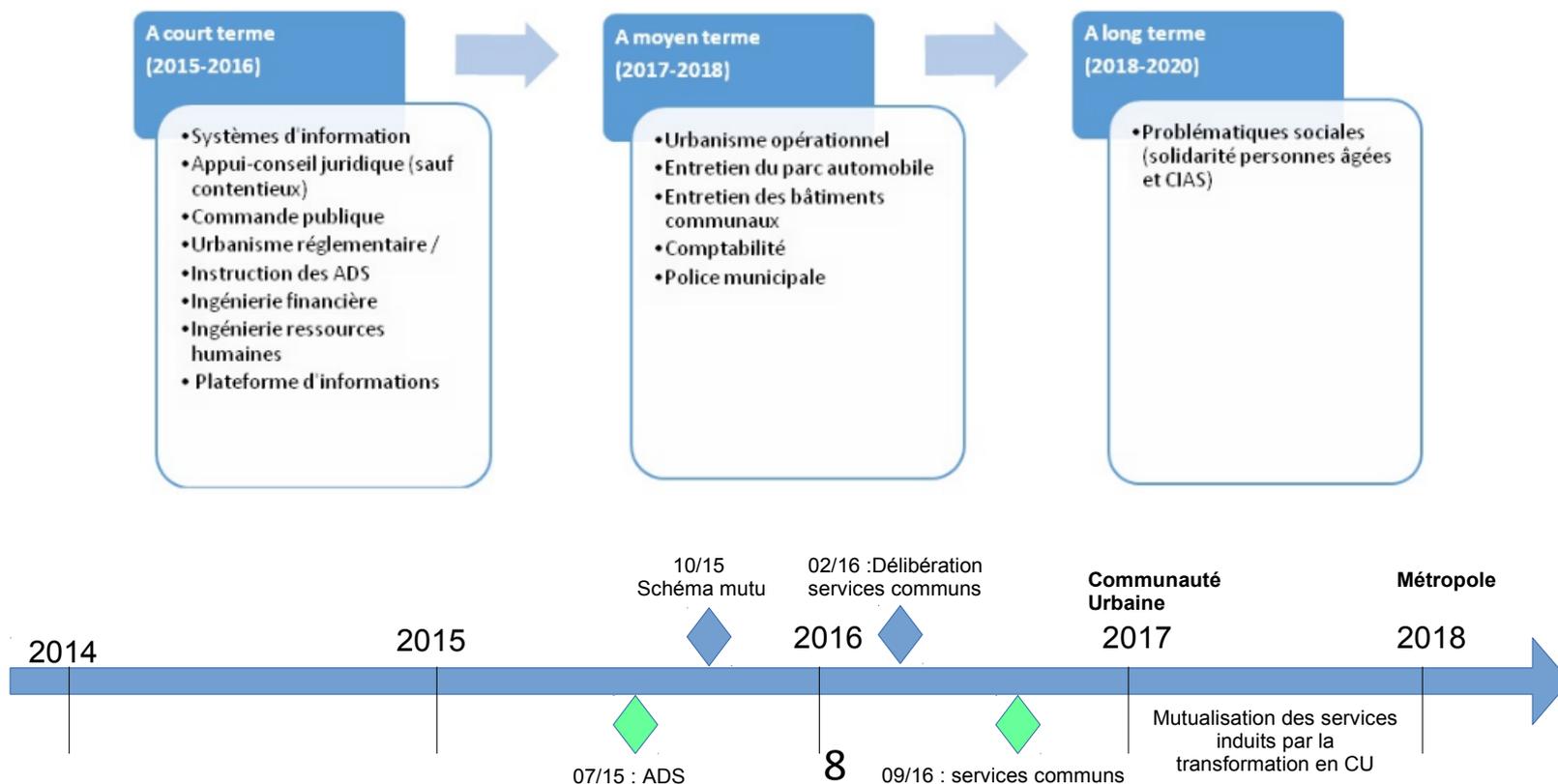
Ces frais sont calculés sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté par la Métropole ou la commune bénéficiaire.

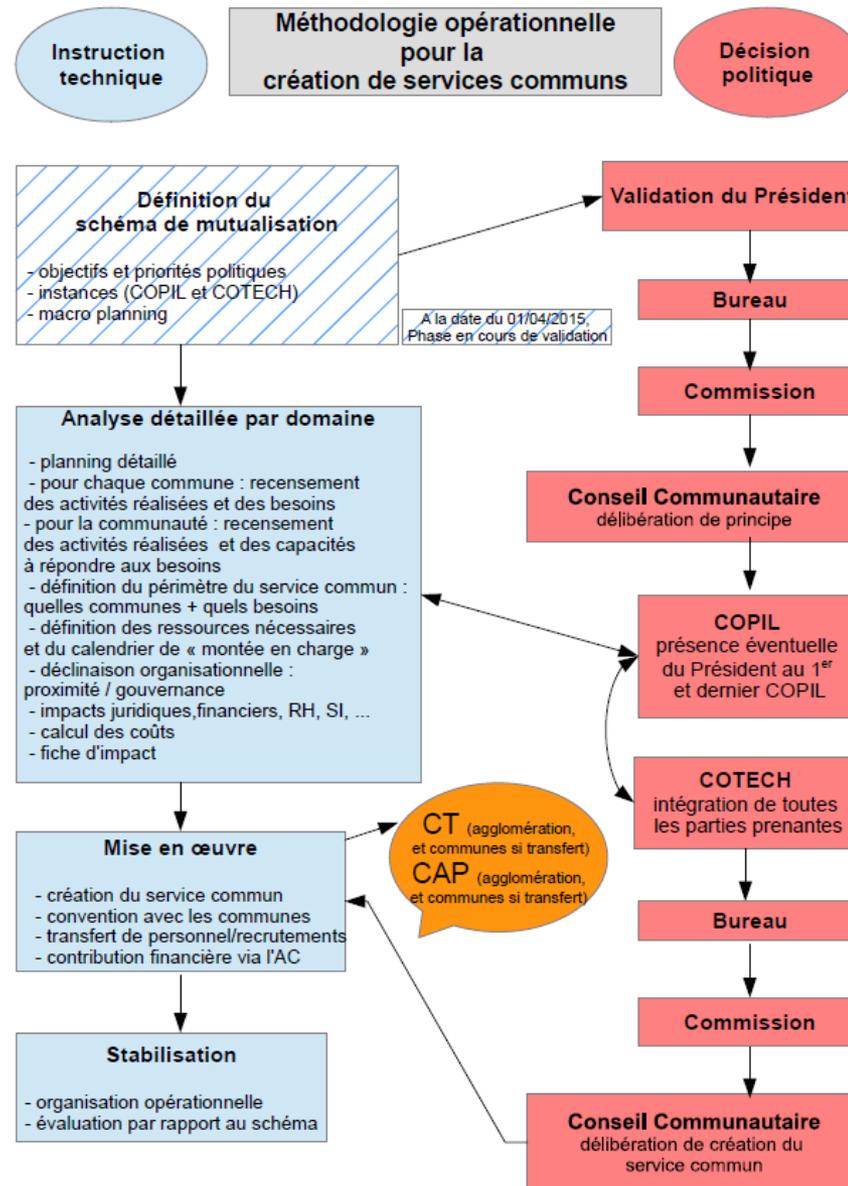
La détermination du coût unitaire de fonctionnement est fixé dans la convention de mise à disposition .

Ces coûts comprennent : les charges de personnel, les fournitures, les coûts de renouvellement des biens et les contrats de service attachés et toute autre dépense liée au fonctionnement du service.

# Planning de mutualisation

- **A court terme (2015-2016)**, le champ des mutualisations sera limité aux besoins prédominants des communes et aux mutualisations facilitant le développement de mutualisations futures.
- **A moyen terme (2017-2018)**, dans l'optique d'un passage en Communauté urbaine, seront intégrés les enjeux de mutualisation sous-jacents à une telle transformation
- **A long terme (2018-2020)**, la mutualisation s'orientera autour des autres problématiques reconnues comme pouvant faire l'objet de mutualisations sur le territoire.



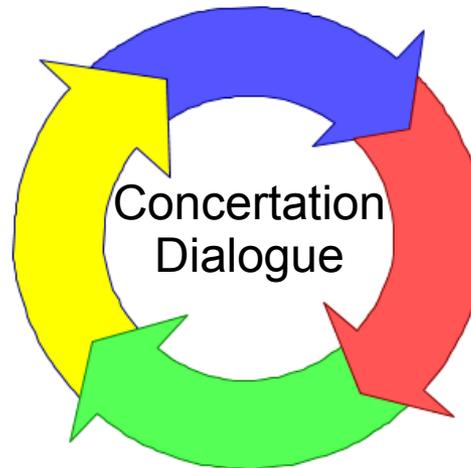


## La gouvernance politique

Accord politique « ville centre - Métropole - Autres communes »  
Démutualisation et Réversibilité

### Le sens

Ambition / vocation du service  
Relation « client/fournisseur »  
Le « refacturation »



### Ligne hiérarchique

Hiérarchie<sup>2</sup> ou( hiérarchie)<sup>n</sup>  
Accompagnement au changement des  
organisations partenaires

## Alignement des processus / activités

Convergence vers un processus unique de production  
Accompagnement au changement des agents : évolutions de leurs missions et de leur  
positionnement hiérarchique  
Transformation liée au facteur d'échelle et de la logique de centre de coûts